



Restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 21 octobre 2003

Est il normal qu'au moment de réserver 5 places NON FUMEUR dans un restaurant, le restaurateur vous réplique que son établissement ne dispose pas de salle Non fumeur et lui retorquant qu'il ne respecte pas la loi, il répond qu'il y a d'autres restaurants dans la ville.

Réponse :

Les articles R. 3511-1 et suivants du code de la santé publique décrivent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.